



Publication d'éléments de rémunération du dirigeant mandataire social effectuée en application du Code AFEP-MEDEF

Attribution 2024 d'actions de performance au Président-Directeur général

Dans le cadre de l'autorisation consentie par l'Assemblée générale mixte du 25 avril 2024 aux termes de sa 18^{ème} résolution, et en conformité avec la politique de rémunération du dirigeant mandataire social exécutif approuvée par ladite Assemblée générale mixte aux termes de sa 15^{ème} résolution, le Conseil d'administration de Kering, lors de sa séance du 2 octobre 2024, a décidé d'attribuer au Président-Directeur général 11 517 actions de performance soumises à une période d'acquisition de trois ans, sans période de conservation.

Cette décision d'attribution d'actions de performance au Président-Directeur général s'inscrit dans le cadre plus large de l'attribution gratuite de 221 159 actions, soumises ou non à des conditions de performance, à certains salariés et dirigeants du Groupe, correspondant à 0,18 % du capital social au 2 octobre 2024. L'attribution au bénéfice du Président-Directeur général représente 5,21 % du nombre total d'actions attribuées.

Conditions de performance

Il est rappelé que l'acquisition définitive de tout ou partie des actions attribuées au Président-Directeur général est soumise à la réalisation des conditions de performance de nature financière et extra-financière suivantes, appréciées sur trois ans :

Critères	Poids relatif	Modalités d'évaluation de la performance
Résultat opérationnel courant du Groupe	40 %	Progression constatée entre la moyenne des niveaux observés sur les trois ans de la période d'acquisition et le niveau constaté pour l'exercice précédant l'année d'attribution <ul style="list-style-type: none"> • Absence de progression : 0 action • Progression < 5 % : 50 % des actions relatives à ce critère • Progression ≥ 5 % : 100 % des actions relatives à ce critère
Cash-flow libre opérationnel du Groupe	40 %	Progression constatée entre la moyenne des niveaux observés sur les trois ans de la période d'acquisition et le niveau constaté pour l'exercice précédant l'année d'attribution <ul style="list-style-type: none"> • Absence de progression : 0 action • Progression < 5 % : 50 % des actions relatives à ce critère • Progression ≥ 5 % : 100 % des actions relatives à ce critère
Féminisation des équipes dirigeantes	10 %	Maintien, à l'échéance de la période d'acquisition, d'un taux de féminisation de 50 % dans le Top 500 <ul style="list-style-type: none"> • Taux de représentation des femmes < 42 % : 0 action • Taux de représentation des femmes ≥ 42 % et < 48 % : 50 % des actions relevant de ce critère • Taux de représentation des femmes entre ≥ 48 % et < 50 % : 80 % des actions relevant de ce critère • Taux de représentation des femmes ≥ 50 % : 100 % des actions relevant de ce critère
Biodiversité	5 %	Conversion, à horizon 2026, de 1 300 000 hectares liés à la chaîne d'approvisionnement de Kering en agriculture régénératrice et protection de 1 000 000 hectares d'espaces remarquables en dehors de la chaîne d'approvisionnement <ul style="list-style-type: none"> • Aucun des deux objectifs atteint : 0 action • Un des deux objectifs atteint : 50 % des actions relevant de ce critère • Les deux objectifs atteints : 100 % des actions relevant de ce critère
Climat	5 %	Réduction, à horizon 2026, de 10 % des émissions de gaz à effet de serre en valeur absolue (scopes 1, 2 et 3 du GHG Protocol) dans le cadre de l'objectif global de réduction de 40 % d'ici 2035 <ul style="list-style-type: none"> • Réduction < 3 % : 0 action • Réduction ≥ 3 % et < 10 % : 50 % des actions relevant de ce critère • Réduction ≥ 10 % : 100 % des actions relevant de ce critère
Sous-total d'actions acquises	0 % à 100 %	
Performance boursière	Impact de +/- 50 % (voir la description du mécanisme ci-dessous)	
TOTAL d'actions livrées	0 à 150 % du nombre d'actions attribuées	

K E R I N G



Le nombre d'actions acquises au regard du niveau d'atteinte des conditions de performance sera ajusté, à la hausse ou la baisse, dans une proportion de plus ou moins 50 %, en fonction de la performance du cours de l'action Kering sur la période d'acquisition des actions comparativement à celle d'un panel de référence composé de huit valeurs cotées du secteur du Luxe (Burberry, Ferragamo, Hermès, LVMH, Moncler, Prada, Richemont et Swatch).

Condition de présence

L'acquisition définitive des actions de performance attribuées est soumise au respect par le Président-Directeur général d'une condition de présence continue dans le Groupe à la date d'acquisition des actions.

Autres règles applicables

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce et du Code AFEP-MEDEF, le Conseil d'administration a complété ce dispositif d'une obligation, pour le Président-Directeur général, de conserver au nominatif, pendant toute la durée de son mandat, un nombre d'actions de performance représentant en valeur deux années de la rémunération fixe et variable annuelle qu'il perçoit à la date d'acquisition des actions de performance.

Conformément aux dispositions du Code AFEP-MEDEF, le Président-Directeur général s'est engagé à ne pas recourir à des instruments de couverture du risque sur les actions de performance qui lui sont attribuées, et ce pendant toute la durée de son mandat.

Constatation de la livraison des actions de performance attribuées en 2021 au dirigeant mandataire social exécutif

Le 1^{er} octobre 2021, le Conseil d'administration avait décidé d'attribuer 4 018 actions de performance à M. François-Henri Pinault, Président-Directeur général.

Le Conseil d'Administration du 2 octobre 2024 a constaté l'atteinte à hauteur de 100 % des conditions de performance financières et extra-financières applicables à ces actions de performance, ainsi que le niveau du ratio d'ajustement fondé sur la performance du cours de bourse de l'action Kering sur la période d'acquisition comparativement à celle d'un échantillon représentatif composé de huit valeurs cotées du secteur du Luxe (Burberry, Ferragamo, Hermès, LVMH, Moncler, Prada, Richemont et Swatch).

En conséquence, 2 009 actions de performance ont été livrées au Président-Directeur général le 4 octobre 2024.
